|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**24 janvier au 04 février 2022**

**Examen du rapport de la République arabe syrienne**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 24 janvier 2022*

 *(14h 30-18h00)*

**Monsieur le Président,**

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation syrienne à ce 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Togo prend note des efforts fournis par la République arabe syrienne pour mettre en œuvre des recommandations qui lui avaient été adressées, à l’issue du 2ème cycle de l’EPU.

Sous le bénéfice de ce qui précède, et dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. Adopter des normes législatives et des mécanismes administratifs pour renforcer la protection des demandeurs d’asile et les réfugiés, notamment en ce qui concerne l’enregistrement des faits d’état civil, et la représentation devant les autorités nationales ;
2. Prendre des mesures appropriées pour l’instauration d’institutions correctionnelles pour mineurs, distinctes des centres de détention et des tribunaux pour adultes.

La délégation togolaise souhaite plein succès à la République arabe syrienne dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**